



La vie de ma commune

EDITO DU MAIRE



Au sommaire :

- Pages 2 à 9 :** Budget de la commune
- Page 10 :** Opération "Un arbre, un enfant" 2024
- Page 11 :** Hauts-de-France Propres !
- Page 12 :** Rénovation logement 28 rue Pellieux
- Page 13 :** Réfection du Pont à brebis
La fibre est arrivée !
- Page 14 :** Opération Sensibilis'haie
Reprise des concessions -
Cimetière d'Ailly
- Page 15 :** Mise aux normes du jardin
des souvenirs
Pose de colombariums aux
cimetières d'Ailly et Berny
- Page 16 :** Connaître son potentiel
solaire : consulter le cadastre solaire !
- Page 17 :** Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !
Avis de travaux SNCF
- Page 18 :** L'entretien des trottoirs et
des caniveaux
Bien vivre avec les animaux
- Page 19 :** Stop aux bruit!
- Page 20 :** Faire aboutir un projet
demande du temps
- Page 21 :** Aménagement sécuritaire
des entrées de villes ; où en sommes
nous ?
- Page 22 :** Eclat de lire en Somme
- Page 23 :** Un oeil dans le rétro
- Pages 24 à 26 :** Retour sur les
événements culturels
- Page 27 :** Des chèques cadeaux pour
le Noël des séniors
Noël 2023 pour les élèves de
l'école Pierre et Marie Curie
- Page 28 :** Un conseil Municipal Jeunes
renouvelé
- Page 29 :** La course de voitures à
pédales
- Page 30 :** Retour en images sur les
manifestations communales
- Pages 32 à 35 :** Les manifestations
des associations
- Page 36 :** Dates à retenir

Ailly a été riche en événements festifs et variés ce premier semestre 2024 et ce nouveau numéro de notre lettre d'information vous en offre un panorama détaillé.

Je remercie sincèrement l'ensemble des associations et leurs bénévoles car, grâce à eux, Ailly est une ville dynamique et attrayante.

Fidèles aux engagements pris en 2020, nous poursuivons notre travail pour mettre à la disposition des Aillysiennes et des Aillysiens des services publics de qualité, des infrastructures municipales en bon état et, plus généralement, un cadre de vie agréable au quotidien.

Malgré un contexte financier difficile pour les communes, notre détermination ne faiblit pas, en témoignent les récents aménagements réalisés : la prolongation du chemin du tour de ville, l'implantation d'une structure de jeux publics place François Mitterrand, des efforts de fleurissement et de végétalisation de nos espaces publics.

Nous poursuivons les études de sécurisation des entrées de ville : De nouveaux aménagements seront réalisés avant l'hiver 2024 dans la rue Louis Thuillier et début 2025 route de Moreuil. Chaque tranche de travaux sera suivie de la réfection de la chaussée par le service Routes du département.

Le temps de concrétisation des projets est toujours trop long, parce qu'il est contraint par la maîtrise des finances communales. Malgré cela, le budget 2024, voté par la seule majorité, porte une grande ambition, celle de rénover les installations et les équipements municipaux, de concrétiser les projets structurants comme le complexe tennistique et de préparer Ailly pour demain afin que votre quotidien soit amélioré.

Je vous souhaite une bonne lecture et
de bonnes vacances !

Le Maire

Pierre DURAND





Le compte administratif 2023 – « les résultats de l'année passée »

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2023. À travers ce document, c'est l'activité de la commune qui est représentée. Il a été approuvé, à l'unanimité, lors de la séance du conseil municipal du 10 avril dernier.

L'exécution du budget 2023 se traduit par la réalisation d'un montant de dépenses de 3 407 934,61 €, dont 2 223 246,35 € en fonctionnement et 1 184 688,26 € en investissement (hors reports antérieurs).

Le montant des recettes, pour l'année 2023, atteint 3 992 981,12 € dont 2 671 722,88 € en fonctionnement et 1 321 258,24 € en investissement (hors reports antérieurs).

BUDGET COMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2023

BALANCE 2023	DEPENSES	RECETTES	RÉSULTAT 2022
Résultat de la section de fonctionnement (1)	2 223 246,35 €	2 671 722,88 €	448 476,53 €
002 - Excédents de fonctionnement reporté			161 886,75 €
Résultat de clôture (3)			610 363,28 €
Résultat de la section d'investissement (2)	1 184 688,26 €	1 321 258,24 €	136 569,98 €
001 - Solde d'exécution reporté			-405 964,86 €
Solde des restes à réaliser			28 270,00 €
Résultat de clôture d'investissement (4)			-241 124,88 €
Résultat net de l'exercice (1+2)			585 046,51 €
RÉSULTAT NET GLOBAL DE CLÔTURE (3+4)			369 238,40 €

Les charges de fonctionnement de la commune ont augmenté de 7 % alors qu'elles ont augmenté de plus de 9 % au niveau national.

Le comparatif de la répartition des dépenses de fonctionnement avec celles de la moyenne des communes appartenant à la même strate démographique qu'Ailly au niveau départemental, régional et national montre que nous continuons à maîtriser nos dépenses. Nos charges de personnel sont largement inférieures à celles des communes du Département (- 29%) ainsi qu'au niveau National (- 51%). Cette différence est due, en partie, au fait que l'ensemble du personnel en charge du service à l'enfance a été muté au Syndicat Intercommunal du Temps de l'Enfant (SITE). En conséquence, nos charges de gestion courante sont fortement supérieures à celle de la moyenne des communes puisqu'en contrepartie, nous versons une participation financière au SITE.

2023		Montant en € par habitant pour la strate de référence			
		Commune	Département	Région	National
<i>En €/hab</i>					
Charges générales	210	225	253	418	
Charges de personnel	257	366	379	530	
Charges de gestion courante	230	121	110	227	
Charges réelles financières	18	12	11	22	
Charges réelles exceptionnelles	0	1	8	39	



BUDGET ANNEXE DU PLAN D'EAU

BALANCE 2023	DEPENSES	RECETTES	RÉSULTAT 2022
Résultat de la section de fonctionnement (1)	50 447,20 €	91 744,06 €	41 296,86 €
002 - Excédents de fonctionnement reporté			39 239,71 €
Résultat de clôture (3)			80 536,57 €
Résultat de la section d'investissement (2)	148 292,20 €	52 180,06 €	-96 112,14 €
001 - Solde d'exécution reporté			-8 585,03 €
Solde des restes à réaliser			69 637,82 €
Résultat de clôture d'investissement (4)			-35 059,35 €
Résultat net de l'exercice (1+2)			-54 815,28 €
RÉSULTAT NET GLOBAL DE CLÔTURE (3+4)			45 477,22 €

La balance des comptes 2023 du budget annexe du plan d'eau présente, pour cette année, un excédent de 45 477,22 €. En effet, suite à la réalisation des travaux d'aménagement des sanitaires au sein du plan d'eau, la commune doit percevoir le solde des subventions, soit plus de 148 000 €.

Le résultat net global consolidé de l'exercice 2023 est donc de 414 715,62 € (Commune + Plan d'eau).

Le budget 2024



Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Par cet acte, je suis autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Je l'ai établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de mener une politique d'investissement dynamique tout en maîtrisant la fiscalité locale pour les ménages,
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires institutionnels chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la section de fonctionnement concerne la gestion des affaires courantes, incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

Il est équilibré :

- En section de fonctionnement à 2 708 124,40 €,
- En section d'investissement à 5 499 774,88 €.



Dépenses de fonctionnement Budget primitif 2024



250 172,40 €

Financement des investissements

Virement à la section d'investissement et amortissement



478 500€

Enfance, éducation jeunesse

Écoles, périscolaire, centre de loisirs...



843 440 €

Charges

Charges du personnel et frais de formation



48 900€

Action sociale

CCAS, aides et secours, Noël des seniors



104 500 €

Développement durable

Cadre de vie, espaces verts, lutte contre la pollution ...



63 250 €

Sécurité publique

Police municipale, hygiène



23 310 €

Sports

Subventions aux associations, équipements, entretien



30 000 €

Voirie

Éclairage public, entretien de la voirie

Ailly-sur-Noye

Berny-sur-Noye

Merville-au-Bois



71 200 €

Emprunts et péréquation

Intérêts des prêts



474 490 €

Fonctionnement de l'administration

Informatique, bâtiments, administration générale, services techniques



35 300 €

Eco navette

Personnel, électricité



101 760 €

Culture

Bibliothèque municipale, expositions, associations, spectacles ...



85 000 €

Animation / manifestation

Marchés, cérémonies, fêtes locales ...



15 000 €

Communication

Bulletins municipaux, bornes...



Recettes de fonctionnement Budget primitif 2024



25 500 €

Produits des services et du domaine

Redevance occupation du domaine public et reversement budget plan d'eau



1 189 406 €

Impôts directs locaux

Taxes foncières "bâti" et "non bâti", fiscalité professionnelle



82 948 €

Autres taxes et impôts

CVAE, TADEM, FPIC

80 300 €

Remboursements charges de personnel

Remboursements des indemnités journalières de maladie que la commune a payés à son personnel

Ailly-sur-Noye

Merville-au-Bois

Berny-sur-Noye



369 238,40 €

Report antérieur

Résultat positif 2023



912 332 €

Dotations

Dotations de l'État

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

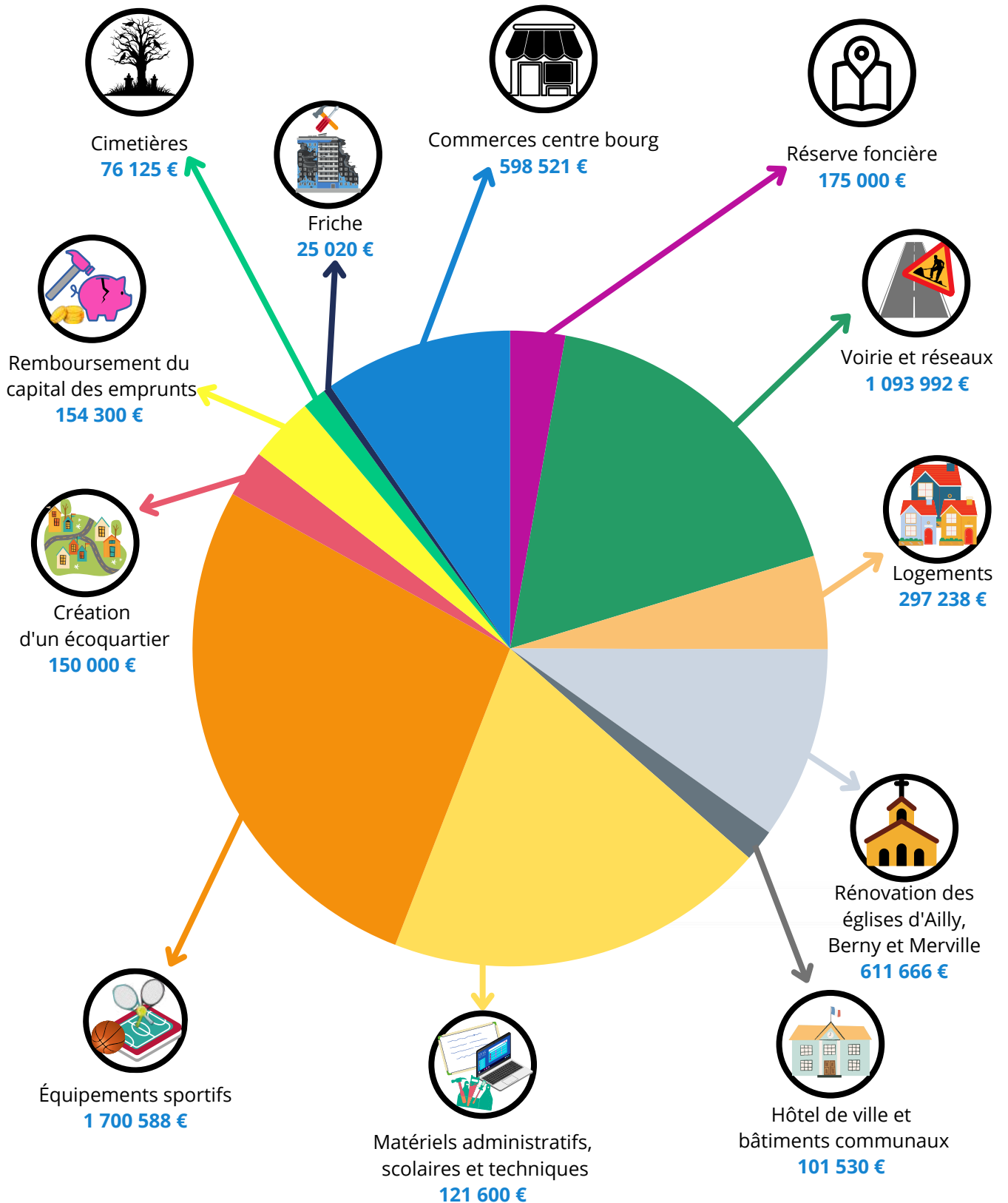
Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels informatiques, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : les subventions relatives à la rénovation de l'église de Merville...).



Répartition des investissements au budget primitif 2024





Quels sont les grands projets de la commune pour 2024 ?

Une transition écologique et énergétique

La commune a déjà engagé des actions au cours des exercices précédents, telles que la modernisation de l'éclairage public en LED, l'extinction de l'éclairage public...

Les exercices 2024, 2025 et 2026 se traduiront par une démarche vertueuse sur le plan environnemental, avec la rénovation thermique de l'hôtel de ville et la création d'une chaufferie géothermique sur champ de sondes, permettant de réaliser une économie d'énergie d'environ 87 % et donc de se conformer aux obligations légales (décret tertiaire). En 2024, la commune lance les études préalables.

Coût des études : 131 666 €

Subventions attendues : 80 000 €



Sécurisation de la RD 920

(rue Louis Thuillier et route de Moreuil)

Face au sentiment d'insécurité des Aillysiens, j'ai lancé, dès le début de mon mandat, des aménagements sécuritaires sur la commune : à l'entrée de Merville au Bois, rue Sadi Carnot, route de Berny ainsi que rue Louis Thuillier.

Afin de poursuivre cette démarche, des travaux de réfection et de sécurisation seront réalisés en 2024 rue Louis Thuillier et début 2025 route de Moreuil.

Coût des travaux : 368 379 € HT

Subventions attendues : 177 351 € (soit 48% du coût du projet)





Une politique sportive volontariste

Les équipements sportifs, situés au sein du stade municipal, sont vétustes. C'est pourquoi j'ai lancé, dès 2020, des études pour leur requalification.

Le projet de l'aménagement d'un nouveau complexe tennistique a donc été travaillé durant les années 2021 à 2023. Ce dernier a été validé en mai 2024 ; il comprend 2 courts de tennis couverts avec une zone d'échauffement, un club house, des vestiaires et deux courts de tennis extérieurs. La création de deux courts de paddle est toujours en étude financière et dépendra des résultats des appels d'offres.

Coût des travaux : 2 137 408 €

Subventions attendues : 1 749 775 € (soit 75% du coût du projet)

La valorisation du patrimoine communal

L'église Sainte-Marguerite, située à Merville au Bois, est fermée au public depuis de nombreuses années, tant elle présente de désordres extérieurs et intérieurs.

Dès 2020, j'ai missionné un architecte pour établir un diagnostic de cet édifice. Après la découverte de désordres non diagnostiqués et conduisant à décaler le début des travaux, ces derniers ont été lancés en mai dernier.

Coût des travaux : 375 250 € HT

Subventions attendues : 247 211 € (soit 66% du coût du projet)





Maintien des commerces du centre-bourg

Je tiens particulièrement au maintien des commerces du centre-bourg. À ce titre, il me semble nécessaire d'accompagner les commerçants afin de maintenir et de développer l'offre commerciale au sein de notre commune.

La boucherie a fermé en 2023. Afin de maintenir cette activité, le conseil municipal, lors de la séance du 3 juillet, a décidé d'acquérir cet immeuble. En effet, la commune a adhéré au dispositif « Petites Villes de Demain » en janvier 2022. Dans le cadre de ce programme, la commune percevra des subventions permettant la réhabilitation de ce commerce et donc facilitera une reprise d'activité.

En complément de ce projet, l'immeuble qui accueillait anciennement l'enseigne « La Cave du Val de Noye » est en cours de réhabilitation afin d'accueillir un nouveau commerce.

Coût des travaux : 548 500 € HT

Subventions attendues : 438 800 € (soit 80% du coût du projet)





Opération "Un arbre, un enfant" 2024

Rappelons au préalable que cette action consiste à planter un jeune plant d'arbre pour chaque nouveau-né Aillysien de l'année écoulée, et de lui adjoindre un prénom. Outre sa dimension culturelle universelle, la plantation de nouveaux plants permet de contribuer durablement au reboisement des sites communaux naturels tels que le site situé Chemin de l'Auge, entre les installations de la Noriap et la Cité SNCF.



« À la sainte Catherine tout bois prend racine »

Tout le monde connaît bien ce dicton populaire. En réalité, lorsque l'hiver a pris sa place, les arbres sont bien dégarnis et marquent cette période de repos végétatif. C'est le moment pour la commune de s'occuper de ses plantations ! En effet, la période favorable pour la mise en terre des jeunes plants d'arbres et arbustes débute fin novembre et s'étale jusqu'à fin mars.



C'est pourquoi la commune a organisé le samedi 16 mars 2024, sous un ciel ensoleillé, l'opération « un enfant un arbre » pour les nouveaux nés sur Ailly, Berny et Merville en 2023.

Au total, ce sont 25 enfants qui ont fait la joie de leurs parents en 2023 : 13 garçons et 12 filles, dont deux duos de jumelles.

Douze familles ont participé à cet événement avec leurs enfants. Elles ont planté l'arbre de leur progéniture avec l'aide des agents des services techniques de la commune. Il reste à ces derniers la mise en place des arbres destinés aux enfants n'ayant pu être présents ce jour-là.

Un moment convivial a conclu cette manifestation.

Chaque enfant recevra un certificat de parrainage de son arbre avec le plan de son emplacement sur la parcelle.

À noter que les variétés d'arbres sont réparties entre pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers.





Le week-end du 15 au 17 mars la région a organisé son nettoyage de printemps !

La commune s'est une nouvelle fois mobilisée pour participer à cet événement.

Le samedi 16 mars, le rendez-vous était donc donné aux habitants au niveau du stade municipal et à Merville-au Bois.

La trentaine de participants a collecté pas moins de 580 kg de déchets variés. Une décharge sauvage a été mise à jour à l'entrée de Merville au Bois.



Pour rappel, le fait d'abandonner des déchets dans les bois, espaces naturels, sur la voie publique ... en dehors des espaces autorisés, est illégal. Différentes sanctions sont prévues, pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.



Un grand merci à tous !



Rénovation logement 28 rue Pellieux



Immeuble rue Pellieux

Le logement 28 rue Pellieux qui servait de logement de fonction au directeur de l'école des garçons de la rue Gambetta, a ensuite été utilisé comme lieu d'animation par la Maison pour Tous jusqu'en 2010.

Sans affectation précise pendant plusieurs années, la municipalité élue en 2020 a décidé, dès l'année suivante, de lancer un projet de rénovation de ce bâtiment en y créant deux logements T3 au premier et au second étage, le rez-de-chaussée étant partagé en espaces communs.

La rénovation complète de ce bâtiment a commencé en septembre 2022, (toiture, menuiseries intérieures et extérieures, isolation thermique, installation du chauffage au gaz, cuisines et salles de bains), et s'est terminée au 31 décembre 2023.



1er étage - Chambre



1er étage - Salon



2ème étage - Chambre

Le second étage est loué depuis le 15 janvier 2024 et le premier étage depuis le 1er mars 2024.

Le coût TTC des travaux s'est élevé à 335 982,71 €, subventionnés à hauteur de 182 182,00 € .

L'annuité de remboursement des prêts s'élève à 9 172,04€.

Dès 2026 les loyers perçus (9183,19€) y seront supérieurs.



2ème étage - Salle de bain



1er étage - Cuisine



Photographie prise avant la réfection du pont à brebis

Dans le cadre du Programme national « Ponts de France Relance », une visite de reconnaissance de la passerelle franchissant la Noye au bout de la rue Pellieux (le Pont à brebis) a été réalisée. Des désordres ont été relevés, dont certains de nature à engager la sécurité des usagers et la responsabilité de la commune, comme les dégradations constatées sur le platelage en bois avec certaines planches dégradées ou mal fixées et l'absence de dispositif de retenue.

De ce fait nous avons décidé de procéder à la réfection du tablier avec des poutres en chêne (270 x150 x 3000 mm) et la mise en place de garde-corps de service sur platines galvanisées sur poutres de rive en chêne de 100 x 250 mn).

Ces mesures devraient efficacement prévenir les risques de glissades, en particulier pendant la période hivernale et les jours de pluie.

Ces changements visent à garantir la durabilité de l'ouvrage et la protection des utilisateurs de cette passerelle, tout en conservant son charme naturel.

Le coût des travaux (17 493,48 € TTC) est subventionné par l'État et le Conseil Départemental à hauteur de 80% du montant HT (10 156€) auxquels s'ajoute le remboursement du FCTVA (2 869€). Le reste à charge de la commune est ainsi limité à 4 423 €.

Afin d'assurer la pérennité de cet ouvrage, seule la circulation des véhicules de moins de 3,5 tonnes y est autorisée.



Le pont à brebis restauré

NB : Dans le cadre de l'adressage réglementaire réalisé par la commune, le chemin donnant accès à ce pont depuis la rue Pellieux a été nommé « ruelle du pont à brebis » par une délibération du conseil municipal. Une plaque de rue sera posée à l'entrée de cette ruelle.

La fibre est arrivée !



Comme vous avez pu le constater, notre bourg est dans sa quasi intégralité éligible à la fibre. Il reste très peu de points qui achoppent légèrement au projet, et chaque situation est traitée au cas par cas. Si vous rencontrez un problème de raccordement ou avec votre opérateur, n'hésitez pas à remonter l'information via le site www.somme.fibre.fr. Nous sommes également à votre écoute à l'adresse suivante : vincent.daine@aillysurnoye.fr.



À ce jour, 59% de commandes ont été réalisées auprès des opérateurs, pour 46% de raccordements effectifs.



La commune d'Ailly-sur-Noye a planté, en partenariat avec la fédération des chasseurs de la Somme, une haie dans le cadre de l'opération sensibilis'haie. C'est sur une parcelle communale située sur la pointe entre la route de Boves et la route de Guyencourt, face aux jardins familiaux, qu'ont été plantés 100 arbustes à racines nues, avec tuteurs et filets anti-rongeurs, formant ainsi une haie composée de pommiers et poiriers sauvages, noisetiers, charmes, troènes communs, groseilliers à grappes, chèvrefeuilles, églantiers et saules cendrés...

Les agents des services techniques de la commune ont préparé le terrain en apportant de la terre végétale qu'ils ont ensuite décompactée à l'aide d'un Rotavator. Après avoir mis en place une bâche biodégradable qui limitera la pousse des mauvaises herbes, les agents ont procédé à la plantation des arbustes en alternant les espèces hautes et basses. Pour terminer, ils ont couvert la bâche avec du broyat de bois.



Reprise des concessions dans les cimetières

Afin de pouvoir répondre aux demandes de concessions dans les cimetières de la commune formulées par les familles, la commune a finalisé la reprise des concessions en état d'abandon sur les trois cimetières. C'est ainsi qu'à l'issue d'une très longue procédure de plusieurs années, 220 concessions abandonnées ont été reprises dans le cimetière d'Ailly, 70 dans le cimetière de Berny et 40 sur Merville.



La commune a confié à une entreprise spécialisée le soin de réaliser en février une première tranche de reprise de ces concessions. Les travaux ont pour objet la mise en reliquaire des corps exhumés et de leur transfert dans l'ossuaire communal, la casse des monuments funéraires et la reconstitution des caveaux, ou la remise en pleine terre des concessions.

À noter que toutes les prestations de reprise de concessions doivent se dérouler conformément à la législation funéraire et réglementaire applicable et dans le respect dû aux défunts : Après exhumation, les restes mortuaires sont placés dans un reliquaire numéroté, doté d'une plaque d'identification puis rassemblés dans l'ossuaire communal que la commune a aménagé dans une tombe en bon état qui faisait l'objet d'une reprise.



Les pierres tombales et les fondations sont envoyées dans un centre de recyclage et les tombes ont été remblayées immédiatement.

Les reprises des concessions restant à faire dans le cimetière d'Ailly, ainsi que celles des cimetières de Berny et de Merville feront l'objet de futures tranches de travaux dont les dates ne sont pas encore fixées.

Mise aux normes du jardin des souvenirs au cimetière d'Ailly



La commune d'Ailly-sur-Noye a réorganisé le jardin du souvenir au cimetière d'Ailly afin de le mettre aux normes réglementaires pour les dispersions de cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation. À cet effet, un cendrier recouvert de pierres noires a été mis en place.

La dispersion des cendres d'un défunt doit faire l'objet d'une demande écrite préalablement adressée en mairie. Elle doit avoir lieu en présence d'un représentant de la commune.

Désormais, le jardin du souvenir est associé à une colonne du souvenir où des plaques d'identification peuvent, au choix de la famille, être posées.

Les caractéristiques de ces plaques (dimensions, couleur, matière et le format d'écriture) sont fixées par le règlement intérieur du cimetière. Ce règlement est disponible en mairie.

Pose de colombariums aux cimetières d'Ailly et Berny

Le colombarium du cimetière d'Ailly n'avait plus de case de disponible.

Afin de répondre aux futures demandes, la commune a décidé d'en ajouter un second, comportant également douze cases, de mêmes dimensions et mêmes matériaux que l'existant.

Un colombarium de six cases a également été installé au cimetière de Berny et la commune projette d'en installer un de six cases également, au cimetière de Merville lorsque les travaux de reprise des concessions seront entièrement terminés.



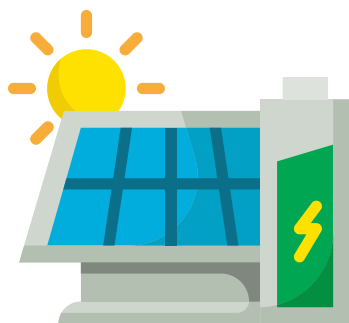
Cimetière d'Ailly-sur-Noye



Cimetière Berny



Connaître son potentiel solaire : consulter le cadastre solaire !



Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la communauté de communes Avre Luce Noye, avec l'aide du pôle métropolitain du Grand Amiénois, a lancé une étude du potentiel solaire des toitures sur son territoire.

Un outil est désormais mis en ligne. Il permet en quelques clics de découvrir si votre toiture est favorable pour la production d'électricité et / ou la production d'eau chaude.

Rendez-vous sur le site : <https://grandamiinois.cadastre-solaire.fr/>



Prenons l'exemple de l'hôtel de ville :

Répartition du potentiel solaire de la toiture		
	Très approprié ⓘ	31 m ²
	Approprié ⓘ	479 m ²
	Peu approprié ⓘ	255 m ²
	Surface totale	765 m ²

Le cadastre solaire indique que sur les 765 m² de toiture 31m² sont très appropriés c'est-à-dire un potentiel solaire compris entre 1 190 et 1 400 kWh/m²/an , 479 m² appropriés (potentiel solaire compris entre 980 et 1 190 kWh/m²/an) et 255 peu appropriés (potentiel solaire compris entre 700 et 980 kWh/m²/an).

Une fois la sélection validée, le site propose une simulation des différentes solutions envisageables entre la vente d'électricité, l'autoconsommation et la production d'eau chaude.

Il aide à estimer le montant de l'investissement et la rentabilité du projet.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Heureusement, jusqu'à ce jour, Ailly a été peu concernée par les tentatives de cambriolage dans le centre bourg. La sécurité des habitants est une priorité, et nous tenons à vous rappeler quelques mesures essentielles pour votre protection et celle de votre foyer.

Tout d'abord, **veillez à verrouiller soigneusement vos portes et fenêtres**, même lorsque vous êtes à la maison. Cela peut sembler évident, mais cela constitue souvent la première ligne de défense contre les cambrioleurs.

De plus, soyez attentifs aux personnes qui se présentent à votre porte. N'ouvrez pas à des inconnus et assurez-vous de leur identité avant de laisser entrer qui que ce soit. Les cambrioleurs utilisent parfois des subterfuges pour s'introduire dans les maisons.

En cas de comportement suspect ou de personnes non familières rôdant dans votre quartier, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie puis la mairie.

Votre vigilance peut contribuer à prévenir des actes délictueux.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Fermez vos portes, fenêtres et volets.

Laissez des signes visibles de présence même pour une courte absence.

Activez diverses sources lumineuses par des minuteries pour dissuader les cambrioleurs

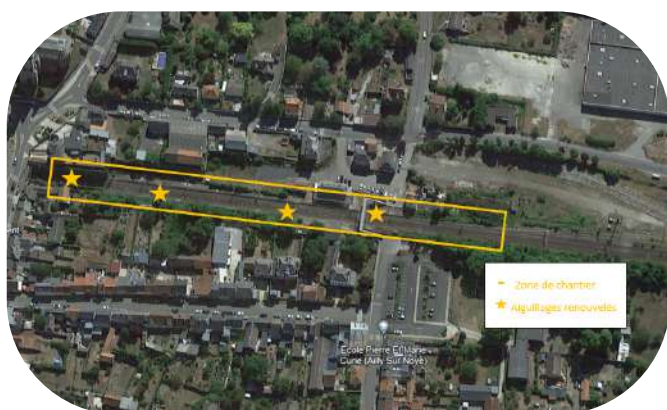
Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux, mais à la gendarmerie !

En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17

Les cambrioleurs agissent de jour comme de nuit.

Gendarmerie
Merville-sur-Oise

Avis de travaux SNCF



Pour garantir la sécurité et la performance du réseau ferré, SNCF Réseau renouvelle les voies ferrées (rails, ballast et traverses) et remplace les aiguillages qui guident les trains en gare d'Ailly-sur-Noye.

La zone de travaux s'étend sur 500 mètres.

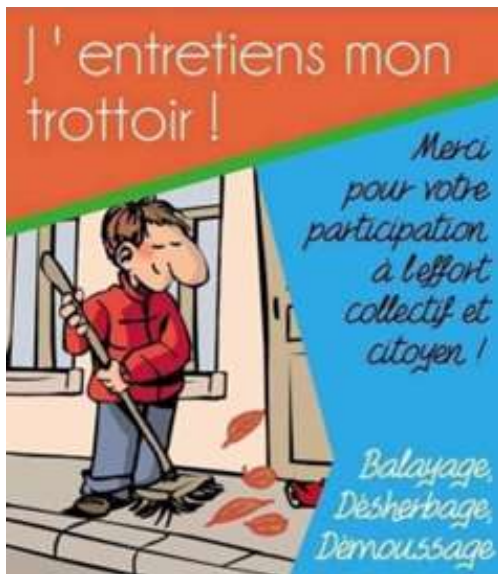
Afin de préserver les circulations des trains en journée, les travaux sont principalement réalisés de nuit en semaine, du lundi au samedi, de 21h30 à 05h30.

Afin de réaliser les opérations les plus complexes, les équipes doivent intervenir plusieurs heures sans interruption certains week-ends :

- du vendredi 04/10/2024 à 22h40 au lundi 07/10/2024 à 00h01
- du vendredi 11/10/2024 à 22h40 au lundi 14/10/2024 à 00h01
- du samedi 02/11/2024 à 12h00 au dimanche 03/11/2024 à 12h00
- du samedi 09/11/2024 à 12h00 au dimanche 10/11/2024 à 12h00

Ce chantier sera bruyant du fait de l'utilisation de pelles mécaniques, d'engins pneumatiques et hydrauliques, de locotracteurs...

L'entretien des trottoirs et des caniveaux



Dans toutes les rues de la commune, **les propriétaires ou, le cas échéant les locataires, sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure.** Le désherbage doit être réalisé par arrachage, binage ou tonte, étant rappelé que le recours à des produits phytosanitaires ou toute substance chimique est strictement interdit

Les résidus issus du nettoyage ne doivent en aucun cas être jetés sur la voie publique, ni dans les ouvrages d'évacuation des eaux pluviales. Ils doivent être compostés ou déposés en déchetterie.

En hiver, riverains, propriétaires ou locataires doivent dégager la neige accumulée sur les trottoirs devant leur domicile ou leur magasin, et y épandre du sel en cas de verglas.

Pour les habitats collectifs, il appartient aux propriétaires de prendre les mesures qui s'imposent.

En cas de problème, la personne accidentée peut entreprendre des poursuites contre le riverain négligeant car « **chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence** ».

Bien vivre avec les animaux

Divagation des animaux



Sur la voie publique, les chiens doivent être tenus en laisse. Il est interdit de les laisser divaguer sous peine de mise en fourrière. Le port de muselière est obligatoire pour les chiens particulièrement agressifs (catégories 1 et 2).

Tous les chiens doivent être pourvus d'un procédé permettant l'identification de leur propriétaire (tatouage, plaque gravée ou tout procédé agréé par le Ministère de l'Agriculture).

Déjections canines



Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics. Chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas la voie publique ou les espaces verts par ses déjections et utilise les caniveaux.

Il doit se munir de tout moyen à sa convenance (sachet, pince...) pour les ramasser ou, le cas échéant, les repousser dans le caniveau. Le coût de nettoyage du trottoir sali sera mis à la charge du détenteur de l'animal.



BRUIT de voisinage



Pour bien vivre ensemble, la première règle consiste à ne pas empiéter sur le bien-être d'autrui dans des circonstances que l'on n'accepterait pas à son propre égard. Ce bien-vivre ensemble implique le respect de quelques règles de vie en collectivité, en commençant par les nuisances sonores :

La réglementation relative aux bruits de voisinage dans le Département de la Somme précise que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore

à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels qu'engins de chantier, tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuse... (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de ces horaires autorisés peuvent être sanctionnés par une amende de 3ème classe d'un montant de



Les bruits de comportement peuvent provenir des personnes elles-mêmes ainsi que des matériels ou des animaux dont ces personnes ont la garde (exemple : aboiements de chiens, cris d'animaux, comportements bruyants, tapage, pétards, appareils électroménagers, appareils de diffusion de musique...)

Le tapage nocturne : Entre 22 heures et 7 heures du matin, les bruits ou tapage injurieux troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3ème classe.



RAPPEL : Qu'ils soient fixes ou mobiles, l'utilisation de dispositifs de diffusion sonore, à l'exception de ceux nécessaires aux services de sécurité, est interdite sur la voie publique à moins que ces appareils ne soient exclusivement utilisés avec des écouteurs. Le Maire peut accorder des dérogations individuelles ou collectives pour ce qui concerne l'utilisation de hauts parleurs, la production de musique amplifiée et /ou l'utilisation de pétard ou autres pièces d'artifice sur la voie publique, lors de circonstances particulières telles que les manifestations culturelles, commerciales ou sportives, fêtes ou réjouissances, ou l'exercice de certaines professions. Font l'objet d'une dérogation permanente : le jour de l'an, la fête de la musique, la fête nationale du 14 juillet et les fêtes communales.



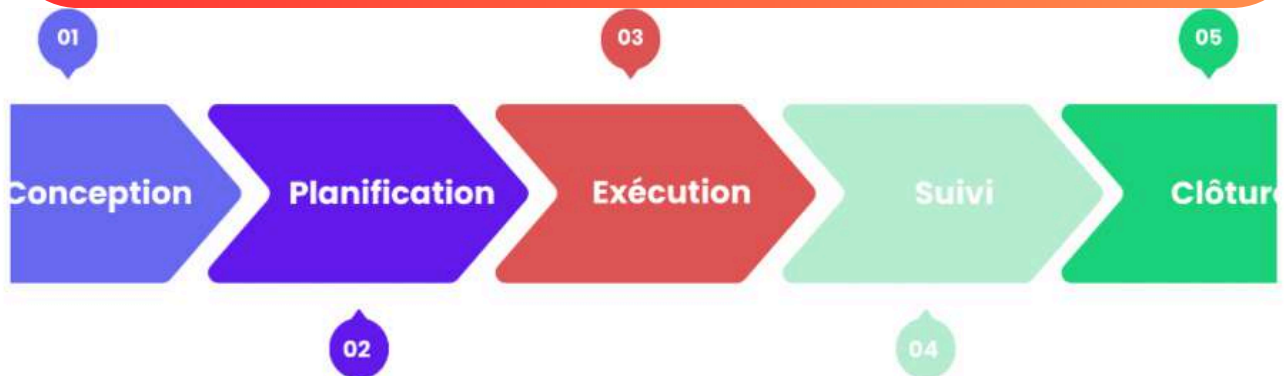
Faire aboutir un projet demande du temps !!!

Il y a quelques années, mener à son terme un projet d'envergure prenait une, voire deux années tout au plus. Ce temps, encore appelé « gestion de projet », comprend plusieurs étapes clés : l'approbation par la commune du projet, les études et la délivrance des autorisations requises, les demandes de financement, la consultation des entreprises et enfin les travaux.

Aujourd'hui, malgré que les étapes clés soient restées les mêmes, on constate que les délais nécessaires à la concrétisation du projet se sont considérablement allongés. Plusieurs raisons à cela :

- La difficulté à « boucler » les plans de financement des projets du fait de la rareté des aides publiques et des capacités financières limitées d'une commune de 2 850 habitants. Au mieux les financeurs institutionnels en viennent à planifier dans le temps, sur plusieurs années, leur soutien financier. Au pire, ils restreignent leur priorité d'action rendant de fait le projet inéligible,
- Les autorisations en tout genre que la commune se doit d'obtenir : il y a le « classique » permis de construire ou d'aménager mais aussi dorénavant les autorisations environnementales (dossier « Loi sur l'eau », études d'impact...), les conventions techniques et financières,
- Le choix de la commune de privilégier la concertation publique, l'expérimentation,
- Les imprévus de chantier, ...

C'est ainsi que des projets initiés dès 2020 ne voient leurs travaux démarrer que cette année.



Restauration et mise en sécurité de l'église Sainte Marguerite de Merville : c'est parti pour 8 mois de travaux !!!



4 juin 2024 : cette date marquera indéniablement le mandat de vos élus, celle du quotidien des « Aillysiens de Merville au Bois » mais aussi des amoureux du patrimoine.

Après un mois consacré au montage des échafaudages autour de l'édifice et le retrait de la couverture du clocher, la phase « travaux » a réellement démarré par le traitement d'un « imprévu de chantier ».

Non diagnostiqués au moment des premières études, des désordres très importants ont été découverts sur la base (fût) de la flèche du clocher lors de la venue sur le site des entreprises intéressées pour répondre à la consultation lancée par la commune.



Reconstruite après la seconde guerre mondiale, la charpente du clocher a été réalisée via un assemblage de pièces de bois en chêne mais aussi en grande partie en sapin. Près de 80 ans plus tard, les éléments en chêne sont intacts contrairement à ceux en sapin qui se sont très vite dégradés.

Compte tenu de l'état de la flèche et de son fût, la décision s'est imposée d'elle-même : l'ensemble doit être « reconstruit ». Le début de cette opération d'ampleur d'une durée de 3 mois environ a donc débuté le 4 juin dernier par la spectaculaire descente de la flèche.

Vont suivre au cours des prochaines semaines, en parallèle des travaux de la flèche réalisés en atelier à Coutances dans le département de la Manche, ceux portant sur les maçonneries de l'église, les baies vitrées, la charpente et la couverture de la nef et de la sacristie.



Dépose de la flèche du clocher

Aménagement sécuritaire des entrées de villes d'Ailly-sur-Noye : où en sommes-nous ?

La commune d'Ailly-sur-Noye présente la particularité de disposer de 11 « entrées de ville » dont 8 correspondent à des routes gérées par le Conseil départemental de la Somme.

Elle s'est engagée dès le début de son mandat, en juillet 2020, à sécuriser au fil du temps chacun de ces « points noirs » où il est très régulièrement constaté des excès de vitesse de la part des usagers de la route, mais aussi à résorber des difficultés semblables intramuros.

Une étude a ainsi été lancée pour définir les aménagements à réaliser. En fonction de son rendu, des autres projets portés par la commune, de ses capacités financières, des possibilités d'interventions du Conseil Départemental, ... une priorisation des travaux d'aménagement sécuritaires a dû être établie.

La RD 920 : un 1er test à l'échelle communale

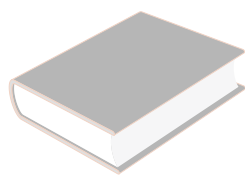
Le regard des élus Aillysiens s'est porté en premier lieu sur la RD 920, traversée d'Ailly-sur-Noye reliant Jumel à Moreuil. Avec un trafic routier supérieur à plus de 2 000 véhicules par jour, dont près de 10% de poids lourds, cette route est un des axes les plus fréquentés du Département de la Somme.

Maître mot de la démarche que la commune a souhaité mettre en place pour mener à bien cette opération, et plus généralement ses projets, la concertation a permis de faire évoluer les aménagements initialement mis en place fin 2022 de sorte à trouver un compromis satisfaisant aux attentes de tous : riverains, Conseil Départemental gestionnaire de la route, commune, usagers de la route, ...

Le terme de « compromis » s'entend particulièrement en matière de sécurité routière. En effet, il y a lieu de distinguer les aménagements qu'on aimerait voir réaliser et ceux au final qu'on est autorisé à mettre en œuvre du fait des réglementations existantes, des contraintes observées sur le terrain, ...

S'agissant de la RD 920, et plus particulièrement des aménagements définitifs retenus pour la rue Louis Thuillier, ces derniers feront l'objet d'une présentation aux riverains d'ici à la fin du mois de juillet prochain.

Encore un projet au temps long puisqu'en intégrant les travaux de la route de Moreuil programmés au 1er trimestre 2025, ce sont plus de 3 années qui auront été nécessaires pour faire aboutir ce projet.



Tu as entre 11 et 16 ans ?
Tu aimes la lecture ?



Alors participe à l'opération Eclats de lire en Somme !

Du 12 juin au 7 septembre 2024, la bibliothèque d'Ailly-sur-Noye et la Bibliothèque Départementale de la Somme te propose de faire le plein d'aventures !

Le principe ?

- Tu lis les 2 livres de ton choix,
- Tu écris ton avis à propos de l'un des deux livres sur une carte postale,
- Tu la déposes à la Bibliothèque d'Ailly-sur-Noye avant le 6 septembre 2024,
- Tu reçois un chèque-lire de 10 € offert par la Bibliothèque Départementale de la Somme !

Règlement du concours

- 1 – Vous devez avoir lu au moins deux livres de la sélection.
- 2 – Vous devez être âgé de 11 à 16 ans.
- 3 – La critique des livres choisis doit porter sur l'un des 10 livres de la sélection de l'année en cours et doit être argumentée (j'aime/ j'aime pas, pourquoi ?). Elle est à écrire sur une carte postale qui sera déposée dans votre bibliothèque Elle doit être accompagnée d'une autorisation parentale de participation (à demander à votre bibliothécaire).
- 4 – La carte postale renvoyée devra faire mention de :
 - votre nom,
 - votre adresse,
 - votre âge,
 - le nom de votre bibliothèque relais,
 - le titre du livre choisi pour la critique qui peut être positive ou négative,
 - le titre du deuxième livre lu.
- 5 – La carte postale est une carte de vacances, du département, de votre village ou humoristique. Elle peut également avoir été inventée (« art postal ») ou être l'objet d'une création dans le cadre d'une activité collective de centre d'animation jeunesse. Elle doit être individuelle.
- 6 – En retour de votre participation, vous recevrez à votre adresse personnelle, un chèque lire de 10 euros.

Sélection 2024



www.bibliotheque.somme.fr

Dans l'attente de ta carte postale, on te souhaite une bonne lecture !!



Un œil dans le rétro

AMOUR ET IEU CLAIRE

Zéphirin aimoit Zéphirine,
Zéphirine aimoit Zéphirin,
Comme un voisin aime s'voisine,
Comme eune voisine aime sén voisin.
De l'basse cour alle étoit méquaine,
Das l'ferme où qu'il étoit parcour,
S'is n'emplisoient point leu bas d'laine,
Is étoient fin riches én amour.
Mais pour amonter leu ménage,
Pisque tout est à des prix d'fous,
Sains compter les frais de ch'mariage,
Is avoient usé leus quate sous.
« Os vivrons d'amour et d'ieu claire
« Én attendant viens das mes bros
« Que j'té lèque et j'én fois mn'affaire
« J'travall'rai pis tu travail'ros.
« Os avons l'santé pis l'jeunesse
« Os vivrons d'ieu claire et d'amour
« Tout cho veut bien miux que l'richesse
« Viens m'pouillette, edman i fro jour. »
L'lendman au soir, après s'journée,
Zéphirin i rénte à s'moison,
Croyant trouver s'soupe mitonnée,
Pour s'sustanter comme ed raison.
I voit su l'tabe au lieu d'écuelle,
Un siau d'ieu plein qui débordoit
Tandis que s'femme efsoit capelle
Dvant un boin fu qu'all' tisonnoit.
« Beye » qu'all' dit : Vlo ch'qu'os ons à boire,
« De l'ieu bien fraique tu pux laper,
« Et pis conte mi eune tiote histoire
« Tandis que j'récauffe nou souper. »

Louis SEURVAT
Des Rosati Picards

AMOUR ET EAU CLAIRE

Zéphirin aimait Zéraphine,
Zéphirine aimait Zéraphin,
Comme un voisin aime sa voisine,
Comme une voisine aime son voisin.
De la basse-cour, elle était servante,
Dans la ferme où il était valet de cour.
S'ils n'emplissaient pas leur bas de laine,
Ils étaient très riches d'amour.
Mais pour monter leur ménage,
Puisque tout est à des prix de fous,
Sans compter les frais de mariage,
Ils avaient usé leurs quatre sous.
« Nous vivrons d'amour et d'eau fraîche
« En attendant viens dans mes bras,
« Que je léchouille et j'en fais mon affaire,
« Je travaillerai et tu travailleras.
« Nous avons la santé et la jeunesse,
« Nous vivrons d'eau claire et d'amour,
« Tout ça vaut bien mieux que la richesse,
« Viens ma poulette, demain il fera jour. »
Le lendemain soir, après sa journée,
Zéphirin rentre chez lui,
Croyant trouver la soupe mitonnée,
Pour se sustenter comme de raison.
Il voit sur la table, au lieu de l'assiette,
Un seau plein d'eau qui débordait,
Pendant que sa femme faisait chapelle (1)
Devant un bon feu qu'elle tisonnait.
« Regarde », dit-elle : « Voilà ce que nous avons
à boire,
« De l'eau bien fraîche que tu peux laper
« Et conte-moi une petite histoire
« Pendant que je réchauffe notre souper. »

(1). Retrousser ses jupes et écarter les jambes
pour se chauffer devant le feu.

Retour sur les événements culturels

→ Les semaines du livre picard (du 3 au 21 février 2024)

✓ Spectacle « L'incroyable banquet » : plus de 200 personnes sont venues assister au spectacle qui a connu un véritable succès auprès du public.



✓ Visite commentée du circuit des écrivains : le mercredi 7 février et le dimanche 18 février, le circuit des écrivains a été commenté au public présent. Ce fut l'occasion de présenter la vie et l'œuvre de Louis SEURVAT (1858 - 1932), écrivain picard et notaire à Ailly-sur-Noye.

✓ le mercredi 7 février, l'inauguration a débuté à 11h à la bibliothèque avec présentation du fonds de livres picards d'une centaine d'ouvrages, l'intégralité des reproductions des ouvrages de Louis SEURVAT ainsi que le recueil des manuscrits de sa main.

On a ensuite présenté l'exposition sur le jeu de Paume et Laurent DEVISME a présenté, les Cabotans et les jeux picards. A 12h00, nous nous sommes rendus à la Salle des fêtes où le Maire, Pierre DURAND et Anne TIBERGHEN, présidente de l'ARLP ont prononcé leur discours inaugural suivis du pot de l'amitié préparé par les membres de l'association de jumelage.



✓ Samedi 10 février, Laurent DEVISME a présenté un spectacle de Kamishibai dans les locaux de la bibliothèque Louis SEURVAT. Une vingtaine de personnes ont assisté au spectacle le matin dont des enfants et leurs parents. L'après-midi, Laurent a présenté la technique du théâtre de Kamishibai

✓ Intervention des auteurs.

✍ Philippe LELEUX, le 14 février, a présenté son travail de libraire, d'éditeur et d'auteur. Il a publié quelques auteurs picards et propose une palette d'écrivains picards dans sa librairie d'Amiens à St Leu.



✍ Jean-Luc VIGNEUX, le 21 février, a présenté l'histoire de la revue *Ch'lanchron* entièrement rédigée en picard depuis maintenant 44 ans et a fait partager son activité d'écrivain en picard. Il a également agrémenté sa présentation par des chansons accompagnées de sa guitare.

Retour sur les évènements culturels

→ Le salon du livre en picard

La commune a organisé, le samedi 4 mai, le premier salon du livre en picard à la salle des fêtes. Ce fut l'occasion pour les auteurs et éditeurs présents de rencontrer et d'échanger avec le public. À cette occasion deux films ont été projetés dans la bibliothèque : "Les cousins de ch'Lafleur" et "Aux racines de Ch'lanchron".



→ Cha qu'a dit ch'cat de la compagnie du « Reste ici »

Le 7 mai, la Compagnie du « Reste ici » a visiblement emballé les spectateurs dans leur monde poétique et plein de dérision. Le spectacle a duré une heure et une soixantaine de spectateurs étaient présents et nous ont exprimé leur grande satisfaction après le spectacle.

→ Jam sur Noye 3.0 : Une Explosion Artistique au Cœur de la Ville



Baz'Art Pic'Art et la mairie d'Ailly-sur-Noye se sont associées pour vous présenter les 15 et 16 juin dernier un événement incontournable : Jam sur Noye 3.0 ! Le public a plongé dans un univers où l'art urbain prend vie sous toutes ses formes. Avec la participation de plus de trente graffeurs venus exprimer leur talent sur des supports variés, cette troisième édition a été encore plus spectaculaire que les précédentes.



Au-delà des œuvres qui se sont animées sous les yeux du public, Jam sur Noye 3.0 réservait également un programme riche en divertissements. Des concerts de rap enflammaient la scène, tandis que des performances de breakdance éblouissaient par leur virtuosité. Mais les surprises ne s'arrêtaient pas là : des animations variées ont ponctué ce week-end placé sous le signe de la créativité et de la convivialité.

Retour sur les événements culturels

→ Focus sur la JAM !



Kamil Bouselham : Le Virtuose du Breakdance originaire d'Amiens n'a pas hésité à soutenir notre opération d'hommage à l'art urbain en venant nous offrir deux heures de show avec un groupe important de ses élèves.

Il a découvert sa passion pour le breakdance dès son plus jeune âge et a connu une ascension fulgurante dans le monde de la danse urbaine. Grâce à son talent inné et à un travail acharné, il a rapidement gravi les échelons pour devenir l'un des danseurs les plus respectés de sa discipline.

Kamil se démarque comme l'une des figures les plus emblématiques de sa génération : il a été deux fois champion du monde, porteur de la flamme olympique et candidat aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

→ Une Fête de la Musique 2024 inoubliable !!

Le 15 juin dernier, la commune était en effervescence pour célébrer la musique comme il se doit. Cette année, la salle des fêtes était le théâtre d'un événement musical mettant en vedette trois groupes locaux qui faisaient vibrer les Aillysiens au rythme de leur musique.

Dès 18h, les amplis étaient branchés, les instruments accordés et les premières notes résonnaient pour animer notre belle cité. La programmation éclectique et survoltée a satisfait tous les amateurs de musique, des mélodies endiablées aux ballades émouvantes.



ETTE est un groupe de rock rural qui sillonne les routes du département. Leurs textes, musiques et les arrangements sont travaillés en collectif. Depuis près de 20 ans, ils enflamment le public amateur des scènes rocks au son de leurs riffs endiablés et de leurs solos mélodieux.

Décidé à faire partager leur univers basé sur des reprises de variété française et de pop rock international ainsi que des acoustiques dédiées à un public plus intimiste, le groupe **HEARTSIDE** transmet sa passion grâce aux quatre membres qui apportent chacun leur touche personnelle.

Leurs nombreuses expériences live et prestations passées ont su les démarquer dans les différents lieux où ils ont eu la chance de se produire.



PRISCA MUSIQUE, reprend les standards de la chanson française, de la variété internationale, des tubes rocks d'hier et d'aujourd'hui. À chaque début de chanson surgit un souvenir, une envie de chanter, une envie de danser...

Du bonheur, de la joie, de la bonne humeur et le tout en musique...

De la Suisse à Marbella, des clubs de vacances aux salles feutrées, de petites aux grandes scènes, Prisca sait émerveiller son public et l'emmener dans une ambiance chaleureuse et conviviale pour le plus grand plaisir de tous.

Des chèques cadeaux pour le Noël des séniors

Comme chaque année depuis 2021, les bénévoles du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) se sont retrouvés à la mairie pour préparer les carnets de chèques cadeaux à remettre aux bénéficiaires. Un long travail puisque cela concerne 431 personnes de plus de 70 ans domiciliées à Ailly/Berny/Merville, qui ont ainsi bénéficié d'un carnet de chèque d'une valeur totale de 25€.

Cette formule est porteuse de sens. Elle permet de valoriser le commerce de proximité et laisse la liberté aux aînés de choisir le cadeau qui leur fera le plus plaisir. La Municipalité fait donc résolument le choix de la solidarité envers un plus grand nombre de seniors pour qui cette opération est une réelle marque d'attention. Mais également solidarité envers nos commerçants fortement touchés par les crises qui se sont succédées depuis 2021... Le montant total des chèques-cadeaux atteignant 10 775€ pour Noël 2023.

Les membres du CCAS préparent depuis quelques semaines le projet « NOEL 2024 ». Ne soyez donc pas surpris si à la rentrée 2024, mesdames, messieurs les aînés nous vous sollicitons pour vous inscrire à l'opération « chèques cadeaux » mais également à un « Thé dansant de Noël » !!

Bien évidemment, le Père Noël n'oubliera pas les enfants comme chaque année.



Noël 2023 pour les élèves de l'école Pierre et Marie Curie



C'est le vendredi 15 décembre 2023, à la salle des fêtes, que le père Noël a proposé à tous les enfants scolarisés de la maternelle jusqu'au CE1, d'assister à la projection du film « Les trolls 3 » qui raconte les aventures musicales des frères Floyd : Branch, John, Dory, Spruce et Clay, qui formaient le Boys Band le plus en vogue du moment, les BroZone

Quant aux élèves des cours de CE2, CM1 et CM2, ils ont pu voir le film « le drôle de Noël de Scrooge » qui relate les aventures d'Ebenezer Scrooge, riche et avare commerçant de Londres qui déteste Noël et pour qui l'idée de répandre joie et cadeaux va à l'encontre de tous ses principes !

Le Père Noël en a profité pour offrir un livre à chaque enfant.

La commune remercie la directrice de l'école et toute son équipe pour leur aide précieuse dans l'organisation de cette journée.

Un Conseil Municipal Jeunes renouvelé

Suite aux élections qui se sont déroulées le mardi 13 février 2024, le nouveau conseil Municipal des jeunes a été installé le samedi 17 février 2024 par le Maire Pierre DURAND.

Huit jeunes de l'école Pierre et Marie Curie ont été élus pour deux ans :

- CAGNARD Marceau (CM2)
- COQUEL Alice (CM2)
- FACQUEUR Tabata (CM2)
- HERBIN Mélyna (CM2)
- PETIT Louy (CM1)
- PIERREPONT Killian (CM2)
- POUILLIEUTE Maël (CM1)
- STADELMAN Faviola (CM2)



Installation des nouveaux Conseillers Municipaux Jeunes.

Lors de la première réunion du Conseil Municipal des jeunes, le vendredi 29 mars 2024, Marceau CAGNARD a été élu « Ambassadeur » du CMJ et Killian PIERREPONT son suppléant. Ces deux élus sont chargés de présider les conseils Municipaux des jeunes avec le Maire.

Les nouveaux conseillers municipaux jeunes se réuniront une fois par mois en commission, afin d'élaborer leurs différents projets :

En premier lieu, la connaissance des grandes institutions françaises, en proposant des rencontres avec les élus et la visite de ces différentes institutions (Commune, Conseil Départemental, Conseil Régional et les Institutions Nationales comme l'Assemblée Nationale et le Sénat.)

Ensuite la poursuite des projets initiés par le précédent Conseil Municipal Jeunes (réactivation des boîtes à idées, suivi du projet de l'aire de jeux à Merville et la mise en place d'activités intergénérationnelles (comme par exemple, une après-midi jeux de société à la maison de retraite)).

Les jeunes élus remercient la directrice et les enseignants de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie, les élus et les personnels du site ainsi que les élus et personnels de la commune, qui se sont fortement investis pour permettre le renouvellement du CMJ.



Dépouillement des votes lors de l'élection des CMJ



La course de voitures à pédales

Ailly sur Noye - Berny - Merville. Ville d'avenir pour vous, avec vous !

LA VIE DE MA COMMUNE



Merci !



Tigrou, vainqueur du combiné...

Le 12 mai 2024 s'est tenue la deuxième manche du championnat de France de voitures à pédales dans notre commune. Si le beau temps s'est invité sur l'ensemble de la journée, il nous a fallu faire vite pour le tirage de la tombola qui s'est terminé sous une belle averse ! 16 voitures au départ ; félicitations à TIGROU qui remporte le combiné, mais également au coq Français, 1er au classement du look (au combien important dans la compétition) et à BIP BIP junior qui a gagné le classement vitesse.



Bip Bip,



Le Coq Français, la plus jolie selon le jury du jour



Marguerite, voiture du cru, 6ème en vitesse et 2ème au look...



Honorable 12ème place pour une première participation, bravo à la gallo-Romaine, autre voiture locale !

Merci à l'équipe de bénévoles reconnaissables à leur tenue orange !



Le stand de la fédération Française des clubs de voitures à pédales



Des frites, des frites, des frites des frites des frites !!!



Retour en images sur les manifestations communales

Hommage au docteur Classen



Le 21 janvier 1974 décédait le Docteur William Henri Classen, Maire de la commune de 1953 à 1974 et Conseiller Général du canton d'Ailly-sur-Noye de 1951 à 1974.

Chevalier de la Légion d'Honneur et Chevalier du Mérite National, le Docteur CLASSEN est à l'origine de l'aménagement de notre plan d'eau.

Pierre DURAND lui a rendu hommage en déposant une gerbe à la stèle érigée en son honneur. Malgré le froid, une dizaine de personnes s'étaient déplacées, dont plusieurs de ses anciens collaborateurs.

Chasse aux J'œufs de Pâques



Retour des grands après la chasse aux J'œufs de Pâques

Ils étaient plus de 120 enfants, les plus jeunes accompagnés par leurs parents, à être au rendez-vous de la « Chasse aux J'œufs de Pâques » organisée par la Commune le 1er avril 2024.

Cette année le départ de la chasse était fixé aux ateliers techniques municipaux, chemin de l'Auge. Après les films et lorsque la chasse fut terminée, les enfants et les parents ont partagé le goûter offert par la commune (crêpes, chocolat chaud).



Cinéma sous le barnum pour les plus jeunes



Le goûter après la course

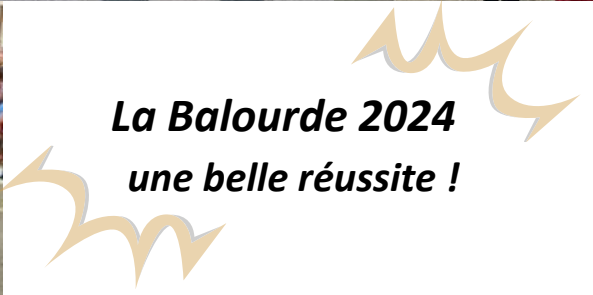
Marché de printemps

Une cinquantaine d'exposants se sont retrouvés au marché de printemps organisé au plan d'eau le 21 avril.





Retour en images sur les manifestations communales



Comme chaque année, les rues d'Ailly étaient animées le jeudi de l'Ascension, jour de la Balourde, fête locale. Beaucoup de promeneurs et acheteurs déambulaient dans les rues ensoleillées où étaient installés les 70 stands des exposants, alors que les familles déambulaient sur la fête foraine, pour la plus grande joie des enfants.



Les manifestations des associations

Ailly Sur Noye Arc : Des Débuts Prometteurs et Déjà de Grands Succès



Depuis sa fondation le 14 février 2023, Ailly Sur Noye Arc a connu un début impressionnant. En un peu plus d'un an, notre club a déjà atteint des sommets grâce à l'engagement et au talent de nos archers.

Nous sommes fiers d'annoncer que plusieurs de nos membres se sont brillamment qualifiés pour les championnats de France 2024. Ces sélections individuelles sont le résultat de leur travail acharné et de leur passion pour le tir à l'arc.

Agathe Waldmann et Guillaume Loire, en remportant le tournoi départemental par équipe Mixte, ont démontré leur maîtrise et leur détermination. Leur succès est une source de fierté immense pour tout le club.

Nos équipes de Division Régionale Excellence (DRE) ne sont pas en reste. Nos équipes masculine et féminine sont en très bonne position pour se qualifier pour la finale nationale. Ces équipes ont su se distinguer tout au long de la saison.

En plus de ces qualifications, Ailly Sur Noye Arc peut se targuer de nombreux podiums et victoires déjà obtenus dans diverses compétitions. Ces succès illustrent la qualité de notre formation et le potentiel de nos archers. Chaque compétition est une occasion de plus pour eux de briller et de représenter fièrement notre club.

Depuis ses débuts, Ailly Sur Noye Arc a toujours mis en avant des valeurs de respect, d'entraide et de dépassement de soi. Nous croyons que ces principes sont essentiels non seulement pour réussir sur le terrain, mais aussi pour former des individus responsables et inspirants.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous nos membres, bénévoles, et supporters. Leur soutien inconditionnel nous permet de viser toujours plus haut. Nous invitons tous les habitants à venir encourager nos archers lors des prochaines compétitions et à partager avec nous cette aventure passionnante.

Ensemble, continuons à écrire l'histoire d'Ailly Sur Noye Arc, un club jeune mais déjà riche en succès et en promesses pour l'avenir.



Guillaume Loire, président du club lors du tournoi Pro Archery dans le nord.

Renseignements : Guillaume LOIRE, Président, 06.47.08.42.69



L'équipe lors de l'étape qualificative par équipe à Izebergues (Pas de Calais)

Les manifestations des associations

Rencontre interclubs au judo-club



Le dimanche 05 mai 2024, le Judo Club d'Ailly-sur-Noye a organisé une rencontre interclubs ouverte aux judokas de la région âgés de 4 à 12 ans. Le tournoi amical s'est déroulé au complexe Pierre Normand métamorphosé pour l'occasion en dojo géant.

En effet, pas moins de quatre catégories d'âge de judokas filles et garçons regroupant plus de quatre-vingt participants ont combattu sur les six surfaces de combat mis en place, sous l'œil aguerri des arbitres représentés par les adultes ceintures noires et marrons du club. Le nouveau bureau du club était motivé pour organiser son tournoi qui n'avait pas eu lieu depuis six ans.

Tout le club a travaillé pour cette journée, les judokas adultes et ados ont pu s'initier au dur travail d'arbitre et de commissaire sportif pendant les combats, une aide précieuse et utile pour eux également. Les membres du club sont reconnaissants envers les parents ayant aidé à installer les surfaces de combats, les affiches et tables d'arbitrage et bien plus encore ... Cette journée a été une réussite !

« Le but étant la pérennisation du tournoi d'Ailly-sur-Noye. Nous avons les ressources nécessaires tant en savoir-faire qu'en matériel et en personnel ». « Cette compétition, nous prévoyons de l'organiser tous les ans et d'en faire une compétition officielle dans les années à venir » ajoute le président très heureux de la réussite de cette journée. Chaque compétiteur a reçu une récompense pour sa participation, le résultat importe peu pour ces jeunes judokas, mais ce genre de rencontre peut leur ouvrir la voie et développer leur envie d'aller plus loin dans ce sport et peut-être de créer des vocations.

Renseignements : Geoffrey BOULONGNE, Président – 06.74.65.28.82



Les manifestations des associations

Concert de l'harmonie municipale



C'est sous la conduite de Didier Lugan-James que l'Harmonie municipale a offert un concert dimanche 10 mars 2024 dans la salle des fêtes. L'Harmonie de Quevauvillers, dirigée par Gauthier Théron était invitée à se produire.

Le programme des œuvres était fort diversifié. Les deux harmonies ont terminé le programme en proposant deux morceaux joués par l'ensemble des deux harmonies.

Pour rejoindre l'Harmonie Municipale d'Ailly : Mme Viviane GARENAUX, Présidente, 06.22.49.85.91

Tournoi Sallier du Tennis-Club

Du 18 au 26 mai s'est déroulé le tournoi Sallier jeune du tennis club d'Ailly-sur-Noye. Près de 45 participants de toute la région sont venus y participer. Ils étaient répartis en 6 catégories de 11 à 18 ans, filles et garçons. Les finales ont eu lieu le samedi 25 et dimanche 26 mai. Chaque vainqueur et finaliste est reparti avec un lot.

Tout au long de l'année, le club organise plusieurs tournois et animations.

Si vous voulez tester ou reprendre le tennis, n'hésitez pas à nous contacter par mail à : tennisaillyturnoye@laposte.net. Des séances d'essai pourront vous être proposées début septembre ! A bientôt.



les finalistes des 15/18 ans garçons accompagnés de notre président Sylvère Tellier



Finalistes filles 15/18 ans et 13/14 ans garçons accompagnés de notre trésorier Thomas Demoulin

Les manifestations des associations

De la « marche nordique » et de la « Rando Santé » à Ailly avec Rando Val de Noye

Rando Val de Noye a pour but de développer la randonnée pédestre sous ses différentes formes. L'une d'elles est la marche nordique, pratique sportive originaire des pays scandinaves dans les années 1970. Plus dynamique que la randonnée, la marche nordique a pour principe d'accentuer le mouvement de balancier naturel des bras à l'aide de deux bâtons. On marche ainsi plus vite, plus loin et avec moins de fatigue.



Marche nordique

C'est une pratique accessible à tous, qui ravira les jeunes ou moins jeunes, quelle que soit leur condition physique : Après l'échauffement, départ sur les chemins autour d'Ailly ou des villages alentours, tous les mardis et samedis, selon le niveau des marcheurs. Ces marches, se déroulent dans un cadre sécurisé, dans une ambiance conviviale avec notre animateur formé et breveté dans cette discipline.

La diversité des parcours et paysages est telle, qu'aucune sortie ne se ressemble : nous explorons ainsi les détails et les secrets de notre territoire !

Nous proposons également des « randonnées santés » destinées aux personnes autonomes sur le plan déambulatoire mais qui souhaitent marcher moins vite, moins loin et moins longtemps. Ces randonnées se font sans bâtons, chacun à son rythme, et permettent de découvrir ou redécouvrir les richesses de notre patrimoine. Elles sont accompagnées par des animateurs qualifiés

D'autres groupes de randonneurs peuvent aller, le Mardi et le Mercredi, un peu plus vite ou plus loin, toujours dans la bonne humeur et la bienveillance.

Si vous souhaitez nous rejoindre, rendez-vous au prochain Forum des associations ou au 06.85.78.23.95 (Christine MORELLE , présidente de Rando Val de Noye)



Rando santé au château de Luzière



Dates à retenir

3 août: Soirée Moules frites sur réservation organisée par la buvette du plan d'eau - début 19h30

10 et 11 août: Fête de Berny

Le 10 août

- ★ 19h00: Apéritif offert par la commune
- ★ Barbecues mis à disposition gratuitement pour vos grillades sorties de votre panier
- ★ Animations et jeux gratuits pour les enfants

Le 11 août

★ 12h00: Concert gratuit à la buvette du plan d'eau



- ★ 14h00: Les majorettes de Montdidier
- ★ 15h00: Animation gratuite par "chez les p'tites bêtes" (Présentation des animaux, initiation au toilettage...)
- ★ Maquillage pour les enfants et jeux picards

1er septembre: Réderie - Centre ville d'Ailly-sur-Noye

7 septembre: Forum des associations

14 septembre: Concours de pêche organisé par La mouche de la Noye

15 septembre: Fête de Merville au Bois - De 9h00 à 17h00

- ★ Réderie gratuite
- ★ 10h00: Inauguration des jeux pour enfants et du terrain de boules
- ★ Représentations de cors de chasse par "Les Trompes du Val de Selle"
- ★ 13h00: Guinguette Musique et danse - Orchestre Greg Orchestra
- ★ Buvette et restauration assurées par l'association "le jumelage"
→ Crêpes complètes salées + crêpes sucrées



Ouverture de la Mairie au public

Lundi, mardi, et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h00

Samedi de 9h00 à 12h00 (sauf en juillet et août)



Urgence Week-End - Jours Fériés et lorsque les services de la Mairie sont fermés en semaine Le numéro à appeler est le suivant : 06 26 71 07 24